La résidence Trémer (EHPAD)

Situation géographique

Implanté en milieu rural, à l'extrême Sud du département du Morbihan, l'établissement est situé à proximité du centre bourg de PÉNESTIN.

Les activités principales de la commune sont la pêche, la mytiliculture et le tourisme balnéaire.

La "Résidence TREMER" est donc située dans un cadre verdoyant, au bord de la mer, offrant calme, repos et sécurité.

Histoire de la résidence

La "Résidence TREMER" était, précédemment, un foyer logement qui accueillait des personnes âgées et handicapées vieillissantes. Cependant, au fil du temps, les personnes âgées sont devenues de plus en plus dépendantes en vieillissant, ce qui a nécessité l'aide de professionnels de la santé. Le foyer logements'est transformé en EHPAD en 2005.

L'accompagnement quotidien

A la résidence Trémer de Pénestin, résidents et professionnels forment une équipe où chacun est connu et reconnu pour faire de cet établissement un lieu de vie convivial.

Les professionnels, mettent toutes leurs compétences en œuvre, leur complémentarité, pour accompagner les résidents, dans le respect de ce qu'ils sont, en instaurant une relation de confiance, un climat de sécurité, pour leur permettre, chaque jour, de poursuivre leur parcours de vie dans la dignité et au rythme de leurs envies.

Chaque jour, à chacun d'essayer de rendre les choses possibles !

La capacité d'accueil

L'établissement est constitué d'un ensemble de **56 logements** de 25 à 30 m2, offrant à la "Résidence TREMER" une capacité d'accueil de **60 résidents**.

La "Résidence TREMER" gère également **quatre pavillons** à proximité, pouvant accueillir quatre couples autonomes.

Le public accueilli

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) et des Aides Personnalisées au Logement (APL).

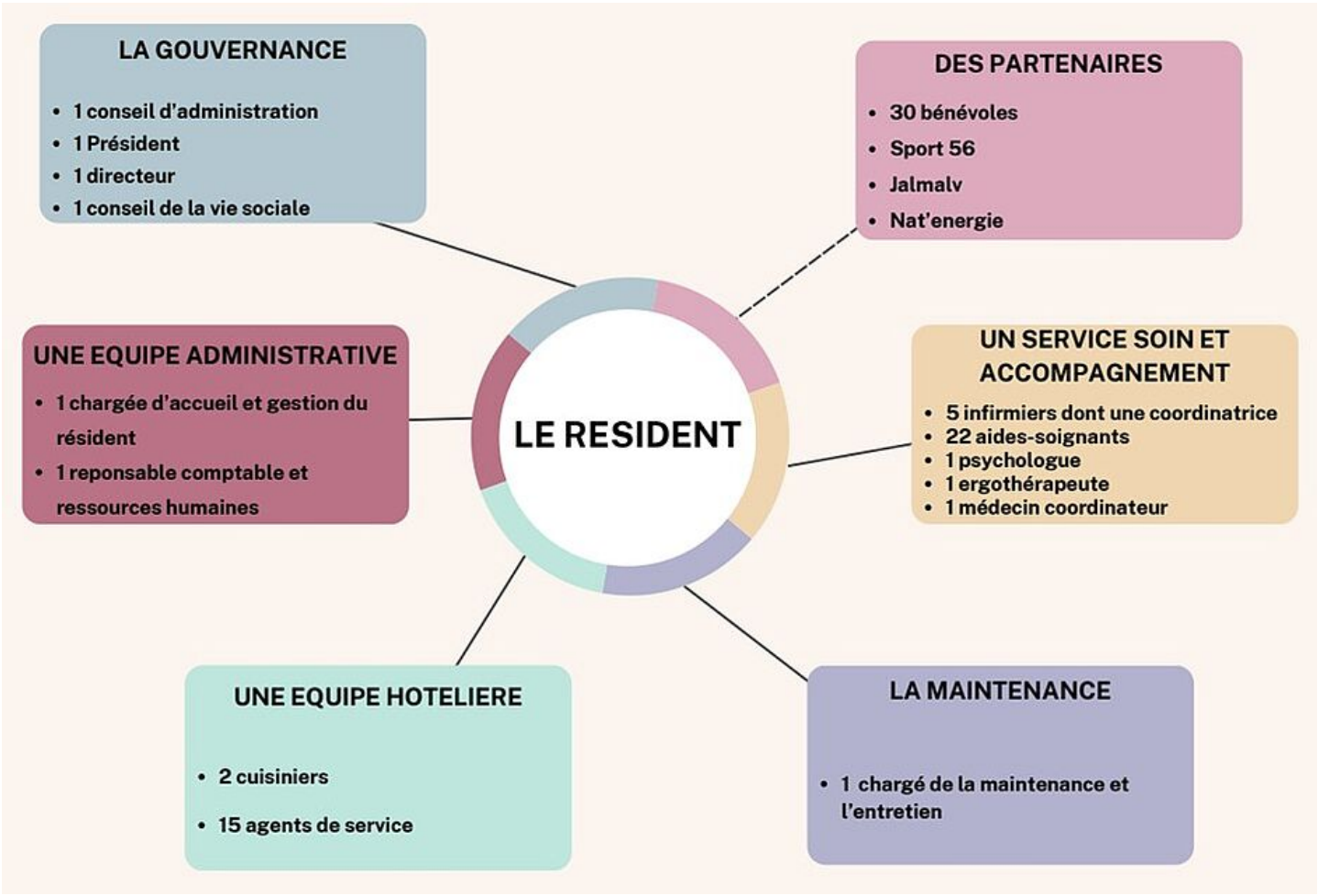
L'établissement privilégie les inscriptions pour les personnes qui habitent le département, ainsi que pour les rapprochements familiaux.

Sur le plan médical, domaine du médecin coordonnateur, nous évaluons notre capacité à accueillir un nouveau résident selon **deux critères principaux** :

- Le degré d'autonomie (toilette, habillage et autres soins de nursing)
- Les besoins liés à son état de santé

L'équipe pluridisciplinaire

Chaque résident bénéficie de l'attention de chacun des membres de l'équipe



Vous souhaitez rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à adresser votre candidature.

L'accueil et l'admission

L'établissement est ouvert en continue et les visites sont possible tout au long de la journée, dans la limite de la disponibilité de chaque résident.

Les professionnels se relaient 24h/24h, 365 jours par ans auprès des résidents.

L'accueil est ouvert **du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**.

L'admission d'un nouveau résident dans l'établissement nécessite au préalable, l'ouverture d'un dossier sur la plateforme nationales **ViaTrajectoire**.

Toute personne qui envisage de venir vivre à la "Résidence TREMER" peut demander à faire une visite préalable, et demander à recevoir le Livret-d'accueil.

La restauration

Le service de restauration fait partie intégrante de la structure et fonctionne sept jours sur sept.

C'est l'équipe de cuisine qui élabore et prépare, sur place, tous les repas des résidents. Les menus sont affichés chaque semaine

Ils tiennent compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. De plus, dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), nous proposons aux résidents, le plus possible, des produits de saison, frais, locaux, bios, issus du commerce équitable et, le plus souvent possible, d'origine France.

Les repas sont proposés dans le restaurant, une occasion de développer des liens sociaux. Ils peuvent aussi, si nécessaire, être pris dans les logements. Les résidents peuvent, sur réservation, également prendre des repas avec des invités.

La vie à la Résidence Trémer

La résidence est un lieu de vie où les journées s'organisent autour de chacun des résidents.

Chacun se réveil à l'heure qui lui convient. Prend son petit déjeuner, bénéficie si besoin de l'accompagnement nécessaire. Chaque professionnel veille à préserver les capacités de chacun des résidents.

Les journées son rythmées par les repas et les activités proposées.

Les activités sont autant d'occasion de maintenir et développer les compétences et l'autonomie des résidents. Chacun est libre d'y prendre part, selon ses envies.

L'ensemble des activités sont encadrées par les professionnels (aides-soignants, agents ou intervenants extérieurs) et coordonnées par la psychomotricienne.

L'établissement à recours à un réseau de bénévoles de la commune (jeux, promenades), à l'association Profession Sport 56 (Sport adapté), et plusieurs prestataires pour proposer de la relaxation sonore ou du yoga.

La santé

L'équipe d'infirmière de l'établissement, présente 7/7 jours, veille à la santé de chaque en collaboration étroite avec les aides-soignants.

L'établissement travaille en étroite collaboration avec les médecins traitants de chacun des résidents et a régulièrement recours au réseau de professionnels de santés (kinésithérapeute, podologue, cellule mobile de gériatrie, HAD…)

Gouvernance et Statut juridique

Président du Conseil d'Administration : M. Christian MAHÉ

Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Mme Christiane TAMPIGNY

Directeur de l'établissement : M. Emmanuel LEFEUVRE

L'EHPAD "Résidence TREMER" est un **établissement public autonome** entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La Résidence TREMER" est EHPAD (Etablissement pour Personnes Âgées Dépendantes) **public autonome** entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La **gestion de la résidence** est assurée par :

- un Conseil d'Administration, présidé par le Président du CCAS - Maire de la commune
- un directeur nommée par le Président du CCAS, chargée d'exécuter les délibérations du Conseil d'Administration
- un comptable public, trésorier d'AURAY, qui s'assure de la légalité des écritures passées par le directeur

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00